



La Lettre de l'AFPE

Sommaire

CONTRE LES
EXTREMISMES

LA PROFESSION-
NALISATION DE LAIDE
A DOMICILE

ATELIER
D'INSERTION ET
MEMOIRE DU GOUT

PREVENTION DES
RISQUES SUICIDAIRES
ET DES SOUFFRANCES
PSYCHIQUES

RECONNAISSANCE
ET VALIDATION
DES ACQUIS
PROFESSIONNELS

Questions à
Mme G. ANTHONIOZ-
DE GAULLE

Publication
de l'Association pour les Formations
aux Professions Educatives et Sociales
Siège social : Route de Cailfac - BP 13
29201 MORLAIX CEDEX
Directeur de publication : Alain GUIHO

Edito

Contre les extrémismes

*L*utter contre les extrémismes, la généreuse intention ! reconnaîtra tout démocrate averti, mais concrètement, comment vous y prenez-vous, vous qui êtes organisme de formation ?»

Pour nous, la formation est d'abord découverte, c'est-à-dire mouvement vers les autres, leur mode de vie, leurs questions. Et ceci suppose d'accepter l'inconnu, la surprise éventuelle. N'est-ce pas ainsi d'ailleurs qu'on peut caractériser toute démarche de culture ? L'acceptation sereine, par chacun, d'idées autres que les siennes, avec la part de risque que cela représente : lâcher une idée première au profit d'une autre...

Se réconcilier, parfois, avec le droit à douter, n'est pas chose facile en début de formation. Mais lorsque l'interrogation débouche ensuite, au sein d'un petit groupe, sur la perception par chacun de l'enrichissement qu'a permis le débat d'idées, ce sont alors les vertus du pluralisme qui apparaissent évidentes à tous, favorisant bien souvent l'analyse puis la prise de position professionnelle face à des situations complexes et surtout acceptées comme complexes. «L'humaniste, parce qu'il n'est pas un spécialiste, exerce une faculté de jugement et de goût qui est au-delà de la contrainte que chaque spécialité fait peser sur nous.»⁽¹⁾

Accueillir, accompagner des usagers eux-mêmes enclins parfois à des raisonnements simplistes, et même dans certains cas attirés par des engagements personnels extrémistes, est un exemple de situation professionnelle délicate, complexe, qui nécessite précisément l'enrichissement d'une discussion... en groupe. Il n'y a pas de réponse toute faite à une situation professionnelle précise, mais, à chaque fois, une indispensable capacité à y réfléchir. Et à y réfléchir à partir de l'acceptation d'une pluralité des approches possibles.

Il en va de notre responsabilité de formateurs à l'intervention sociale : «la question décisive pour le destin de l'espèce humaine me semble être de savoir si et dans quelle mesure son développement culturel réussira à se rendre maître de la perturbation apportée à la vie en commun par l'humaine pulsion d'agression et d'auto-anéantissement»⁽²⁾.

Nous-mêmes avons souvent à accepter les remarques et interpellations des stagiaires, elles contribuent à nous permettre de ne pas sombrer dans l'illusion d'un savoir établi et figé.

Jérôme WENZ
Directeur Adjoint des Formations

⁽¹⁾ Hans-Joachim ARENDT, La crise de la culture, Gallimard, 1972
⁽²⁾ S. FREUD, Le malaise dans la culture, 1929

La professionnalisation de l'aide à domicile : un véritable enjeu

La population bretonne vieillit et ce vieillissement entraînera des phénomènes de dépendance, tant chez les personnes handicapées que chez les personnes âgées. Dans le même temps, chacun aspire à rester dans sa maison, dans son environnement social et familial, le plus longtemps possible. Ceci est permis par l'intervention de l'aide à domicile.

L'A.F.P.E. situe résolument celle-ci dans le champ de l'aide à la personne, car l'aide à domicile intervient selon une logique relationnelle d'aide, de soutien, d'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne et sociale. Elle l'encourage pour favoriser son autonomie. Elle a une fonction de «veille» et de prévention et inscrit son intervention dans un travail d'équipe.

Si ses qualités personnelles sont indispensables, l'Aide à Domicile trouve sa réelle efficacité lorsqu'elle s'appuie sur une formation

approfondie, qualifiante et diplômante : le C.A.F.A.D. (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile).

L'A.F.P.E. s'est engagée avec conviction dans la réflexion régionale pour favoriser la professionnalisation et la qualification des Aides à Domicile, prenant une part active aux travaux du GIE - Service aux personnes de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale, aux côtés des différents acteurs du secteur : employeurs associatifs et publics, administrations, OPCA, centres de formation.

En 1999, le Conseil Régional, l'Etat, les fonds européens, les OPCA ont permis à un plus grand nombre de se former en Bretagne : 138 stagiaires, dont 49 à l'A.F.P.E.

Mais il y a 13.000 Aides à Domicile en Bretagne et seulement 1.700 environ sont titulaires du CAFAD.... Alors, l'ouvrage est à remettre sur le métier chaque année !

FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE

Conduite et Gestion Stratégique du Projet
24 au 28 janvier à BRUZ (district de Rennes)
Avec Mme Françoise BESSON

Le management de proximité
1 au 2 février à BRUZ (district de Rennes)
Avec M. Alain LE MENN

Animer avec efficacité des réunions
14 au 15 mars à Bruz (district de Rennes)
Avec M. Patrick PERRON

Economie sociale : réalités, innovations et perspectives
20 au 24 mars 2000 à Angers
Avec M. Benoît COURTIN

Formation aux fonctions de formateurs de Terrain
Début du cycle : février 2000

Formation de Cadres de l'Action Educative et Sociale (CAES)
Prochaines dates d'entrée dans le dispositif permanent :

- 20 janvier
- 17 février
- 16 mars

Pour tous renseignements et inscriptions concernant ces propositions, contacter le secteur «Formation Professionnelle Permanente» de l'AFPE.

☎ 02 99 05 06 13
email : fpp@afpe.org
Fax : 02 99 05 31 60

Atelier d'insertion et ... semaine du goût

Les jardins du Cap. C'est le nom donné à l'atelier d'insertion dans lequel huit allocataires du RMI ont entrepris de défricher, puis de cultiver deux terrains mis à disposition par la communauté des communes et la commune d'Audierne (Finistère)

Ainsi, depuis mars dernier, ces jardiniers ont réalisé, à raison de trois demi-journées par semaine, deux jardins potagers. Généralement, les légumes sont distribués entre les bénéficiaires, le reste étant donné à



octobre dernier, semaine du goût oblige, la cueillette a pris une toute autre dimension. Un des potagers a en effet reçu la visite des jeunes enfants de la halte garderie qui ont pu y faire leur récolte.

l'atelier d'insertion est de recréer du lien, de redonner un sentiment d'utilité sociale à des personnes en situation d'exclusion. En constatant le sentiment de fierté des jardiniers du cap ce jour-là, il semble que ce soit

Prévention des risques suicidaires et des souffrances psychiques

C'est sur ce thème délicat que s'est tenue au Centre Louis GUILLOUX à Saint Briec, au mois d'octobre 1999, une action de formation permanente.

28 personnes dont 13 intervenants bénévoles du département des Côtes d'Armor se sont investies dans un travail d'étude du phénomène suicidaire mais aussi de confrontation d'expériences en matière de prise en charge et d'écoute des personnes.

Cette formation de 5 jours était animée par plusieurs professionnels qualifiés : psychologues, médecin gériatologue, cadre infirmier.

La question du suicide n'est pas une question anodine à aborder en formation. Elle renvoie systématiquement à des questions de sens dont chaque homme ou femme est porteur : la vie, la mort, les liens familiaux et sociaux.

Elle prend aussi une importance particulière en Bretagne où la mortalité par suicide est deux fois supérieure à la moyenne nationale.

Ce séminaire devrait faciliter le dialogue et la cohésion entre les différents acteurs du terrain qui remplissent un rôle préventif incontestable dans des situations d'écoute.

L'évaluation finale de la session a mis en avant la nécessité de développer des actions continues de ce type vers les intervenants de structures diverses et accueillant tous publics qu'ils soient jeunes, adultes ou personnes âgées.

Les élèves et stagiaires de l'AFPE peuvent aller en stage en Europe.

Ici, deux stagiaires dans un établissement pour enfants handicapés d'Ostrava (République Tchèque)



RECONNAISSANCE ET VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

Où en sommes nous ?

Reconnaître et valider des acquis professionnels recouvre un certain nombre de notions qu'il apparaît important de rappeler.

- Selon le Centre Info, la reconnaissance se limiterait à l'évaluation des compétences dans des conditions définies en terme de capacités accumulées par une personne après différentes expériences sociales professionnelles et de formation.
- La validation constitue une étape supplémentaire dans la mesure où il y a une reconnaissance par un corps social établi ; en l'occurrence en France par l'Etat sous la forme de diplômes ou de titres homologués agréés par les différents ministères : Education Nationale, Emploi et Affaires Sociales, Agriculture....

La reconnaissance et la validation des acquis peut se résumer dans le fait de dispenser certaines parties de diplôme ou de titre au regard de l'expérience professionnelle établie mais aussi de l'expérience sociale personnelle (associative, syndicale, ...).

Il s'agit là d'une idée ancienne qui s'appuie sur des constats assez simples :

- Il est peut-être inutile de réapprendre ce que l'on sait déjà, du fait de l'expérience. Il faut par contre renforcer ces acquis expérientiels, les formaliser et les compléter.
- Les sources du savoir et de la connaissance ne viennent pas uniquement de la formation mais s'acquièrent aussi tout au long de la vie professionnelle, personnelle et sociale.

Cette question fera l'objet de débats et de travaux dans les prochains mois.

Pour l'AFPE, il s'agit là d'un sujet très important, inscrit dans ses plans d'actions, et qu'elle travaillera tout au long de cette année 2000.

Questions à Mme Geneviève ANTHONIOZ-DE GAULLE



L : *Votre action et votre engagement vous permettent de connaître l'actuel phénomène «fracture sociale». Quelles évolutions en percevez-vous dans la société actuelle ?*

Le phénomène majeur est la prise de parole de personnes en grandes difficultés. Mais cela ne suffit pas, elles commencent à peine à être considérées comme de véritables citoyens. Le Mouvement ATD Quart Monde est représenté au Conseil Economique et Social. Le jour où siègera une personne ayant elle-même connu des situations difficiles, ce serait encore mieux !

L : *Pensez-vous que l'exclusion est un phénomène de société, conséquence inévitable du développement des individualismes et de la primauté de l'Economie sur l'homme ?*

L'exclusion a malheureusement toujours existé dans l'histoire de l'humanité, les lépreux par exemple... Même dans les pays en voie de développement, des femmes sont exclues du village, accusées d'être des sorcières. Que l'exclusion existe dans une société où règne le progrès technique est encore plus scandaleux, car nous aurions les moyens de donner à tous. La technique doit être au

service de tous les Hommes, mais dire que l'exclusion est uniquement liée à l'individualisme est réducteur. Ce phénomène a malheureusement toujours existé.

L.L. : *Vos écrits et interventions témoignent de votre vision optimiste et positive ; pensez-vous que les Hommes peuvent inverser la tendance actuelle et voyez-vous des lueurs d'espoir pour la lutte contre les exclusions ?*

Je n'ai pas une vision ni optimiste, ni positive, je pense que la condition humaine est aussi faite d'espérance. L'espérance est tellement liée à la condition humaine. Quand il n'y a plus d'espérance, c'est terrible. La liberté fait aussi partie de la condition humaine, chaque personne peut se trouver devant une situation qui est un choix : on peut être frère, on peut être le bourreau. La condition humaine est une espérance et un choix. Je crois que l'on doit refuser l'inacceptable que constitue la misère.

L.L. : *Vous avez œuvré pour la rédaction et le vote de la loi contre les exclusions. Un an après son début d'application, quels enseignements en tirez-vous ?*

Malgré la complexité des problèmes de l'exclusion, le premier enseignement à tirer est qu'il est possible d'arriver à une loi globale. Il est nécessaire d'avoir une loi globale pour résoudre un phénomène global. Pour ce qui est de l'application concrète, le délai d'un an est un peu court. Les décrets sont sortis relativement vite par rapport à d'autres lois, mais il faut continuer à veiller à l'application de la loi. L'enseignement principal est dans l'esprit de la loi, lui seul peut répondre à l'espérance qu'elle a faite naître. Seul un changement de mentalité en faisant progresser le partenariat avec les très pauvres permettra d'avancer vraiment vers la destruction de la misère.

Centre
Emmanuel MOUNIER
Campus de Ker Lann
BP 7451
35174 BRUZ CEDEX
Tél. (0)2 99 05 06 10

Centre
Louis GUILLOUX
12 Rue de Vau Meno
BP 7008
22070 SAINT BRIEUC
CEDEX 3
Tél. (0)2 96 78 86 20

Centre
Bertrand SCHWARTZ
87 Route de Callac
BP 9
29201 MORLAIX
CEDEX
Tél. (0)2 98 63 23 00

Minitel : 3615 AFPE
Internet : www.afpe.org
E-mail : siège.social@afpe.org